

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 18 MARS 2016

L'An deux mille seize, le dix-huit mars, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DAIRE, Maire.

Présents : MM et Mmes Christian DAIRE, Jean François BALADE, Marie Claude BOUCAU, Jean René BOUCAU, Betty CASTAING, Jacques CATTANEO, Jacqueline CAUBIT, Aziz EL GORTE, Jacques FAVIER, Jérémie JANUARD, Mireille LABADIE, Bernard LAMARQUE, Claire LEVEQUE, Nadine NORGUET, Christian RATEAU, Dominique SESE-DUVILLE, Danièle SOUPERBAT, Jaime SOUSA,

Excusés : Nathalie NERIS (pouvoir à Betty CASTAING), Marjorie DOUMERC (pouvoir à Jacqueline CAUBIT), Alice LEFRERE (pouvoir à Claire LEVEQUE), Christian POUPOT (pouvoir à Jaime SOUSA), Luigi BELLENGE

Secrétaire : Alice LEFRERE

Ordre du jour

I : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2016

II : DECISION DU MAIRE

2016-1 DM : Location de l'appartement sis 6D Route de la Garonne

III : DELIBERATIONS A PRENDRE :

2016-03-1 : Demande d'aide financière auprès du SDEEG concernant le programme d'éclairage public

2016-03-2 : Projet de déploiement du très haut débit par Gironde-Numérique sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Gironde (CdC) et les conséquences financières pour la commune

IV : INFORMATIONS :

- Bilan d'activité et financier 2015 des temps d'activité périscolaire (TAP)
- D.I.A.
- Constitution d'un groupe de travail « Illuminations des fêtes de fin d'année »
- Médaille d'honneur du travail

V : QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- devenir de pins francs de l'avenue du stade
- présentation du compte rendu de la commission « Communication » de la CdC
- présentation du compte rendu de la commission communale « Espaces Verts »
- présentation du Point d'Accès au Droit
- information sur les travaux de la CDCI
- information sur les jardins communaux
- information sur la dernière assemblée du Syndicat des Gens du Voyage
- information sur l'avenir du Syndicat des eaux de FBT

Proposition validée à l'unanimité des membres présents.

I : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2016

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II : DECISION DU MAIRE

• **Location de l'appartement sis 6D Route de la Garonne** : M. le Maire rappelle que Mme DARMAGNAC Audrey a donné congé pour le logement qu'elle occupait au 6 D Route de la Garonne à compter du 25 février 2016. A l'issue des travaux de la commission d'attribution de ce logement T4, la priorité a été donnée à une famille monoparentale avec deux enfants. Les peintures du logement ont été rénovées par les agents des services techniques, auxquels M. CATTANEO exprime ses vifs remerciements pour leur réactivité et leur efficacité. M. le Maire informe les élus municipaux de la décision suivante, prise le 23 mars dernier.

• **2016-1 DM LOCATION DU LOGEMENT 6 D, ROUTE DE LA GARONNE**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 avril 2014 portant délégations consenties à M. le Maire par le conseil municipal, notamment pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Le Maire indique que Mme DARMAGNAC Audrey a donné congé pour le logement qu'elle occupait au 6 D Route de la Garonne à compter du 25 février 2016.

Madame DUMONT Marlène ayant déposé une demande de logement, il indique avoir accepté de lui louer ledit appartement.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal est informé de la décision de M. le Maire de :

- de louer à compter du 12 mars 2016 le logement sis à Toulence au 6 D Route de la Garonne à Mme DUMONT Marlène après établissement d'un état des lieux et présentation d'une attestation d'assurance responsabilité civile,
- de fixer le loyer mensuel à 455,05 euros (quatre cent cinquante-cinq euros et cinq centimes) suivant la convention conclue le 20/01/1997 entre l'Etat et la commune de Toulence et révisable chaque année au 1^{er} Juillet suivant l'indice INSEE de référence des loyers. Le paiement du loyer s'effectuera à terme échu le 1^{er} de chaque mois,
- de fixer le dépôt de garantie à un mois de loyer,
- d'établir un contrat de location qui prendra effet à compter du 12 mars 2016.

III : DELIBERATIONS A PRENDRE

• **Demande de subvention auprès du SDEEG** : M. le Maire rappelle à ses collègues les divers projets de rénovation ou d'extension du réseau d'éclairage public sur le territoire communal, consistant en la dépose / pose de 3 mats lors des travaux du giratoire de la RD8 et RD8E1, d'1 candélabre au 173 rue de la Gravière, d'1 candélabre au 390 rue du lavoir, d'1 candélabre face au n°4 rue de gazette, ainsi qu'au remplacement des lanternes n°153/169/88/87. Il propose le devis du SDEEG pour ces travaux, d'un montant de 5.946,17 € HT plus 416,23 € de frais de gestion + CHS, soit un total TTC arrondi à 7.552,00 € et de solliciter le SDEEG pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 20%.

M. CATTANEO rappelle que ces travaux ont été reportés en 2015 à cause d'un manque de trésorerie et souligne l'urgence de réaliser les remplacements de points lumineux « rue de la gravière », « rue du lavoir » et « rue de gazette ». Ces divers travaux feront l'objet d'une présentation globale à la commission de répartition des crédits du SDEEG pour espérer une réponse positive. Il rappelle l'installation de lampes bitension en divers points de la commune, notamment lorsque qu'il est procédé au remplacement d'équipements vétustes. Le groupe de travail dédié à la gestion de l'énergie se réunissant le 24 mars, il invite l'ensemble des élus à y participer. M. POUPOT, absent à cette réunion pour cause de conseil d'école, demande à recevoir le compte rendu de celle-ci.

2016-03-1 SDEEG – DEMANDE DE SUBVENTION 2016

M. le Maire rappelle à ses collègues les divers projets de rénovation ou d'extension du réseau d'éclairage public sur le territoire communal, consistant en la dépose / pose de 3 mats lors des travaux du giratoire

de la RD8 et RD8E1, d'1 candélabre au 173 rue de la Gravière, d'1 candélabre au 390 rue du lavoir, d'1 candélabre face au n°4 rue de gazette, ainsi qu'au remplacement des lanternes n°153/169/88/87.

Il propose le devis du SDEEG pour ces travaux, d'un montant de 5.946,17 € HT plus 416,23 € de frais de gestion + CHS soit un total TTC arrondi à 7.552,00 € et de solliciter le SDEEG pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 20%.

Le Maire entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- de réaliser les travaux d'éclairage public tels que décrits ci-dessus.
- de solliciter le SDEEG pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 20% dans le cadre de ces travaux.

CHARGE M. le Maire de signer le dossier et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

DIT que les crédits budgétaires seront inscrits au budget communal.

• **Projet de déploiement du très haut débit par Gironde Numérique sur le territoire de la CdC**

Au vu de l'importance structurelle et financière de ce dossier pour la commune, M. le Maire propose de réunir ultérieurement le conseil municipal afin de se prononcer sur ses termes. Il présente toutefois les éléments dont il dispose à ce jour. Gironde Numérique est une structure publique qui fédère le Département de la Gironde et 36 Communautés de communes et Communautés d'agglomération ainsi que le Conseil Régional d'Aquitaine et Bordeaux Métropole. Le but de cette mutualisation est de résorber les zones blanches, zones où l'accès à internet haut débit est impossible, améliorer les débits insuffisants qu'on trouve en zones dites « grises » (débits inférieurs à 2Mb/s), déployer les infrastructures haut débit et préparer l'arrivée du très haut débit (THD) via des technologies comme la fibre optique. Dans le cadre de sa mission d'aménagement numérique du territoire, Gironde Numérique propose à ses membres l'engagement d'un nouveau projet nommé « Initiative Très Haut Débit ». La CdC du Sud Gironde doit indiquer pour la mi-avril si elle souhaite ou non s'inscrire dans le cadre de ce projet. Afin de raccorder directement près de 6.400 lignes, le montant total de l'investissement sur la CdC du Sud-Gironde est estimé à 8.046.267 €, dont 1.703.835 € à charge de la CdC (soit 21 %). Les retombées étant inégales suivant les communes et vu l'importance de l'effort financier requis, le principe d'une participation des communes a été retenu. Pour la commune de TOULENNE qui pourrait voir 1062 lignes desservies sur 1164, ce fonds de concours s'élèverait à 132.750 €. L'intérêt de ce projet est la mutualisation des frais, ainsi qu'un système de péréquation, ce qui ramène à 125 € le prix d'installation d'une ligne (le coût réel est environ 900€).

A la suite du dernier bureau municipal au cours duquel il a évoqué ce dossier, il indique avoir contacté le directeur de Gironde Numérique afin que soient étudiées les possibilités de diminuer le nombre de lignes reliées, et donc le coût des travaux à près de 50.000 €, tout en renforçant les secteurs de Chai neuf et de Jean Cabos. Il s'avère cependant que ces quartiers dépendent du répartiteur de Preignac (CdC de Podensac). Cette situation technique ne permet pas d'avoir de maîtrise sur les prestataires, ni sur une évolution rapide du débit internet sur cette zone. M. le Maire a également demandé la possibilité d'étaler les paiements, en plusieurs acomptes après 2017. Toutefois, il précise que cet effort financier ne servira dans un premier temps qu'à renforcer l'hyper centre de la commune, à proximité immédiate du répartiteur et du réseau principal de fibres. La périphérie ne pourra être desservie qu'ultérieurement, dans le cadre d'une deuxième tranche.

M. CATTANEO pense qu'il faut d'abord cibler les lieux en difficulté pour mieux définir le besoin et demander à ce que le conseil municipal choisisse la zone de déploiement du très haut débit. M. BOUCAU s'interroge sur les services qui seront effectivement fournis en plus aux administrés au moyen du très haut débit et indique qu'il faudra le convaincre. Le maire informe qu'il n'est pas possible de prioriser les zones selon notre choix ou selon la difficulté de réception, mais que l'on doit partir du répartiteur et développer le réseau en toile d'araignée.

M. le Maire rappelle que de nouveaux résidents choisissent leurs lieux d'habitation en fonction des services, notamment du débit Internet. Si Orange finance tous ces investissements sur Bordeaux Métropole, Gironde Numérique intervient sur le reste du territoire départemental car cela n'est pas rentable pour l'opérateur historique. L'enjeu du déploiement du très haut débit joue sur l'attractivité de nos communes vis à vis de nouvelles entreprises, de nouveaux commerçants, sans oublier la consommation numérique exponentielle de ses habitants (loisirs, télétravail, domotique...).

M. POUPOT ajoute qu'à partir de 2017, le réseau téléphonique devrait être uniquement relié par la fibre optique.

Il exprime son avis favorable sur le projet de déploiement d'un premier tronçon du très haut débit sur TOULENNE, à condition que la CdC trouve un plan de financement sur plusieurs années, quitte à réaliser un prêt et prévoir un remboursement sur plusieurs années.

M. LAMARQUE demande à disposer de plus d'informations et souhaite l'organisation d'une rencontre avec un responsable de Gironde Numérique. Il se pose beaucoup de questions, notamment sur le fait que la quasi-totalité des foyers seraient raccordés alors que le très haut débit ne va pas concerner tous les toulonnais. Considérant la solution ADSL qui fonctionne très bien, il ne voit pas l'intérêt de passer à la fibre, surtout si la souscription d'un nouvel abonnement individuel plus onéreux est imposée pour en bénéficier. Il pense en outre que la commune ne peut financer 132.000 € de travaux supplémentaires sur les exercices 2017 et 2018.

Mme SESE-DUVILLE, sans nier l'avancée technologique manifeste, regrette le fait qu'il est demandé aux communes de se prononcer dans la précipitation sur un dossier aussi important, et donc le manque de communication directe de Gironde Numérique (seulement auprès des communautés de communes). Elle estime ne pas avoir suffisamment d'éléments pour se prononcer au vu de l'investissement prévu.

M. le Maire propose de surseoir à la décision et de consulter ses collègues de la CdC du Sud-Gironde quant à leur position.

- **Devenir des pins francs de l'avenue du stade**

A la demande de M. le Maire, Mme SESE-DUVILLE porte à la connaissance de l'ensemble des élus que les pins francs situés en bordure de l'avenue du stade posent d'importants problèmes : forte dégradation de la voirie par les racines pouvant présenter un danger pour la circulation des deux roues, branches surplombant les propriétés riveraines causant diverses nuisances (tâches de sève, amas d'aiguilles, bris de clôture...). Elle indique que plusieurs devis ont été réalisés pour réparer ces dégradations, mais également pour élaguer ces arbres. Au vu des sommes à engager, elle fait part de l'avis de la dernière commission communale « Espaces verts » propose leur remplacement par des arbres feuillus, moins envahissant.

M. POUPOT rappelle la présence de 2 pins francs vieux de plus de 120 ans devant chez lui, qui n'ont pas dégradé la voirie. Il s'interroge sur la nécessité de couper tous ces arbres, appelant plutôt à traiter progressivement les problématiques qui se présentent. S'il s'exprimera défavorablement sur la coupe de ces arbres, il acceptera une décision collective contraire. M. BALADE indique être également contre la coupe de ces arbres, soulignant qu'il agrmente une des plus belles rues de la commune. M. CATTANEO attire l'attention des élus sur le fait que certains arbres sont des pins francs, d'autres des pins parasols, qui n'auraient pas le même développement. Il tient rappeler que des travaux de coupe de racines et de rénovation de voirie ont été réalisés il y a quelques années, mais que la question se pose à nouveau et se reposera encore si ces arbres ne sont pas coupés. Près de 30.000 € de travaux de voirie sont à prévoir selon lui. Il rappelle que le problème identique avait été rencontré sur la place de l'horloge, idem à ce jour pour le parking du LECLERC ou de l'hôpital Pasteur. Bien que précisant être contre le principe de coupe d'arbres, M. BOUCAU indique que 2 spécialistes ont affirmé qu'une erreur avait été commise de planter ce type d'arbres à proximité de la route. Si ces arbres sont conservés, il faudra également prévoir un budget d'entretien de ceux-ci. Il souligne notamment l'engagement de la commune à replanter 2 arbres pour 1 arbre coupé. Mme LEVEQUE ne trouve pas actuellement l'urgence de réaliser des travaux. M. LAMARQUE insiste sur la nécessaire information des riverains et des administrés sur un éventuel projet de remplacement de ces arbres. M. le Maire précise qu'il faudra quand même prévoir des travaux de rénovation de voirie pour réparer les dégradations causées par ces arbres. L'urgence concerne 2 arbres, les autres suivront. Il propose aux élus municipaux de voter sur la proposition de la commission « Espaces verts » d'arracher ces pins et de les remplacer par des arbres d'ornements nettement moins intrusifs. Cette proposition ne recueillant pas une large majorité et ce point ayant été rajouté à l'ordre du jour en début de conseil, il est proposé de repousser la décision à un prochain conseil. Cette dernière proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

IV : INFORMATIONS

- **Bilan d'activité et financier des Temps d'Activité Périscolaire (TAP)**

M. POUPOT présente le bilan des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) mis en œuvre depuis septembre 2014 à l'école Georges Brassens.

Un Projet Educatif De Territoire (PEDT) a été établi dès le début de la mise en place de la réforme. Il est signé pour une durée de 3 ans avec l'Education nationale. Ce PEDT n'était, à ce moment-là, pas obligatoire mais nécessaire pour être éligible aux aides financières de l'Etat. Il prévoit notamment le taux d'encadrement dérogatoire de 1 animateur pour 14 enfants de maternelle et de 1 animateur pour 18 enfants d'élémentaire (au lieu de, respectivement, 1/10 et 1/14). Chaque enfant doit bénéficier de 3 h de TAP par semaine en plus du temps scolaire inchangé.

Le Projet d'Organisation du Temps Scolaire a été modifié. Initialement prévus de 13h30 à 14h30 les lundis et de 15h30 à 16h30 les mardis et jeudis, les TAP ont lieu depuis la rentrée 2015-2016 de 13h30 à 14h30 les lundis, mardis et jeudis. Nous avons proposés cette modification dans le but de protéger les plus petits en les mettant à la sieste pendant les TAP, de respecter les préconisations des chrono biologistes en termes de rythmes de l'enfant, d'avoir une meilleure lisibilité de l'emploi du temps pour les familles en mettant les mêmes horaires sur les 3 jours.

Pour dispenser des activités de qualité, être dans le cadre fixé par la CAF et Jeunesse et Sports et bénéficier de subvention, nous n'employons que des personnel formés. Nous n'employons pas de bénévoles pour des raisons de stabilité des effectifs. Nous avons, aussi, fait le choix de mettre en place le plus possible de personnels communaux pour une meilleure fiabilité. Les autres intervenants sont issus du milieu associatif, auto entrepreneurs, enseignants... le nombre total d'animateurs aux TAP est de 19 dont 11 employés communaux et 8 intervenants extérieurs.

Les activités proposées sont multiples et variées (activités sportives, manuelles, culturelles et ludiques). Elles font l'objet d'un projet pédagogique révisé tous les ans. Ces activités sont au nombre de 15. en règle générale, les enfants les découvrent toutes au cours de l'année, à raison de 3 par semaine sur une période et ce sur 5 périodes. Liste des activités : histoires théâtralisées, jeux de société, cinéma, danse, espace libre, coin détente, éveil tennis, multisport, atelier nature, temps de repos (sieste), arts plastiques, espaces lecture, grands jeux. Elles se déroulent soit à l'école soit sur la plaine des sports et les infrastructures aux abords immédiats.

Il y a ce jour 284 élèves à l'école Georges Brassens, 98 en maternelles et 186 en élémentaires. Plus de 90% participent aux TAP. La moyenne nationale est autour de 80%.

Une évaluation qualitative et quantitative de la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs nous est demandée par les services de l'Etat pour cette fin d'année. Elle est en cours, elle se fera conformément aux exigences du PEDT, par le comité de pilotage (maire, élu en charge de l'école, directeur de l'école, chef d'équipe personnel école, directrice périscolaire, APE). Elle s'appuiera également sur un questionnaire adressé aux enfants, aux parents et aux animateurs. Par ailleurs, une appréciation régulière se fait par le biais de réunions avec les enseignants, les animateurs et lors des conseils d'école en présence des parents d'élèves. Cette évaluation après 2 ans de fonctionnement sera disponible fin juin 2016.

Le bilan financier sur l'année civile 2015 laisse apparaître un déficit de 2.079,01 €, grâce à une gestion économe du service et aux ressources mobilisées auprès de la CAF et de l'Etat. Toutefois si l'Etat a renouvelé pour 3 années, son engagement financier (90 € / enfant / an) pour participer au financement des TAP, une incertitude demeure sur la pérennité de ce financement après 2017.

Conclusions : sur le plan organisationnel, la mise en place de la réforme est globalement satisfaisante. D'un point de vue financier, nous sommes à peu près à l'équilibre. M. POUPOP remercie vivement le personnel communal qui a su s'approprier les activités et les mettre en œuvre. Une restitution de leur travail avec les enfants devrait être organisée à la fin de l'année. A contrario, il souligne la difficulté de recruter des intervenants qualifiés et de les fidéliser, et regrette le manque de participation des associations communales, alors que le projet éducatif territorial repose en grande partie sur les liens à développer avec le tissu associatif local. En outre, si notre autoévaluation semble positive sur un plan « technique », nous attendons l'évaluation de l'éducation nationale portant sur les « bienfaits » de ces nouveaux rythmes et les « bénéfices » que les enfants en retireront.

M. le Maire remercie chaleureusement M. POUPOP pour son investissement dans l'organisation de ce service, mentionnant que ce dernier donne des conseils à d'autres communes de la CdC sur la mise en œuvre des TAP, rappelant que la commune bénéficie de l'expérience des activités déjà organisées dans le cadre de l'accueil périscolaire à l'école de TOULENNE. Il remercie également les agents de leur implication dans l'animation des TAP.

- **Bilan Déclaration d'intention d'aliéner**

Le Conseil Municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

- **Bilan de la Commission « Communication » de la CDC du 8 mars 2016**

Rapporteur Mme SESE-DUVILLE : Une newsletter à destination des élus sera réalisée en lieu et place de la Lettre d'info aux élus. Il est étudié la faisabilité d'une newsletter à l'attention du grand public. Le journal « Le Sabitout Paroupian et Villandraut » continuera d'être réalisé et imprimé en interne à la CDC pour son périmètre de diffusion. Une page Facebook devrait compléter dans les meilleurs délais les supports de communication communautaires.

- **Compte Rendu de la Commission « Espaces Verts »**

Rapporteur Mme SESE-DUVILLE : Le point concernant le devenir des pins francs de l'avenue du Stade a été évoqué précédemment. La proposition de regarnissage de la pelouse du terrain d'entraînement sera proposée dans le projet de budget. La vente de bois a connu un succès foudroyant, nous n'avons déjà plus de stock. Les arbres coupés seront remplacés par des arbres d'essences différentes suivant leur emplacement (délai de l'autoroute, bois communal ...). Une formation à la taille des arbres sera à envisager pour un agent.

- **Constitution d'un groupe de travail « Illuminations des fêtes de fin d'année »**

Une étude a été faite pour renouveler nos illuminations, une autre pour une location qui représenterait 3000€ sur 3 ans. Il existe aussi la possibilité de faire rénover par le service technique communal les motifs. Les cordons en place devront être remplacés par des cordons Led. Un groupe de travail ad hoc est constitué comprenant MM. CATTANEO, RATEAU, BALADE, DAIRE et Mme BOUCAU. Il se réunira mercredi 6 avril à 18 h 30 pour étudier les diverses solutions techniques et financières.

6) **Médaille d'honneur du travail**

M. le Maire informe qu'un concitoyen a reçu une médaille d'honneur du travail. Le conseil municipal lui exprime ses plus vives félicitations.

7) **Point d'Accès au droit**

Rapporteur Mmes CASTAING et BOUCAU : le Point d'Accès au Droit a pour vocation d'informer et d'aider les habitants dans leurs démarches administratives et juridiques. Il est situé à Langon, place de l'horloge, depuis 1 an. Ce sont des consultations gratuites sur rendez-vous, proposées par avocats, notaires, défenseurs des droits, mais aussi comprenant la présence d'un écrivain public. Ce service offre des solutions de médiation familiale sur le secteur. Il est prévu d'augmenter le nombre de ces consultations si possible car ces services sont très demandés. Il nous a été fourni quelques éléments sur le suivi des peines sur le secteur : 75% personnes purgent leurs peines en milieu ouvert et certaines communes font des travaux d'intérêt général (TIG). La délinquance est en baisse de 3%.

8) **Syndicat des Gens du Voyage**

Rapporteur M. BOUCAU : Le budget du Syndicat a retrouvé l'équilibre grâce à la vente de l'école Django Reinhardt. La contribution communale de 3,20 € va sûrement baisser à 2,90 € par habitant et devrait être payée par toutes les communes de la CDC. Le siège social reste à Toulonne et le secrétariat sera localisé à Auros. Un terrain pour l'aire de grand passage est en cours d'acquisition, des travaux seront nécessaires, mais il n'ouvrira qu'en 2017. Cinq groupes itinérants importants sont annoncés sur le langonnais pour cet été.

9) **Jardins Communaux**

Rapporteur M. BOUCAU : Une réunion avec les futurs jardiniers aura lieu le 23 mars. Une commission des jardins composée de 5 jardiniers, 1 personnel technique et 3 élus sera mise en place. Un bail sera proposé aux jardiniers. Le mode d'attribution des parcelles se fera par tirage au sort. L'ouverture est prévue courant avril.

Le puisatier est intervenu, le puits est curé. Il y a une réserve potentielle entre 4 et 5 m³, ce qui est largement suffisant pour les jardins. Les canalisations sont réalisées. Il reste à faire la clôture. Le compost est livré.

10) Fusion des CdC (C.Daire)

M. le Maire informe les élus de l'évolution du projet de fusion des CdC du Sud-Gironde et des Coteaux Macariens. S'il n'y avait pas eu d'amendement au sein de la CDCI, le préfet aurait appliqué le schéma initial, qui était en contradiction avec le vote du conseil municipal et de toutes les communes de la CDC. L'amendement proposé par la CdC Sud Gironde d'accueillir seulement les communes (8 sur 12) qui voulaient rejoindre le Sud Gironde a été voté à 50 voix sur 53. Les communes ont été reçues par le président et les vice-présidents de la Cdc. A la différence d'une fusion, ces communes seront obligées de s'adapter à nos compétences, avec bien entendu des négociations et des délais mais sans fusionner leurs compétences initiales. Chaque conseil municipal sera appelé à délibérer sur ce dossier dans les prochaines semaines.

11) décès de M. RAVON

M. le Maire fait part du décès de M. Roger RAVON et lui rend hommage en remémorant son investissement dans les actions du Comité du Souvenir, mais également dans la vie communale au travers de son action au sein du Comité de Gestion du Restaurant de l'Ecole.

10) Gendarmerie

M. le Maire a été informé que la pose de la 1^{ère} pierre de la future gendarmerie aura lieu le 27 mai en présence du Ministre de l'intérieur.

11) Fusion des Syndicats intercommunaux

Rapporteur M. LAMARQUE : La Loi Notre stipule que s'ils n'exercent pas leurs compétences sur 3 CdC au 1^{er} janvier 2020, les syndicats d'eau et d'assainissement seront supprimés. Les 4 syndicats locaux (SIVOM du Sauternais, SIAFLT, SIAEPBPT, SIAEPA de Castets) se sont rencontrés pour évoquer une fusion qui serait sur les 3 CdC (20 communes, 28.245 habitants concernés). Il reste à régler 2 problèmes : Barsac et Preignac ont chacun une régie individuelle d'assainissement. Pour eux, la compétence sera donnée à leur CdC. Langon a participé aux discussions concernant la régie d'eau potable, mais n'a pas encore fait part de son intention de fusionner.

V : QUESTIONS DIVERSES

Jean-François Balade demande à ce que soient fixées des dates du ramassage des déchets verts. Ce sera examiné lors du prochain budget.

Il signale qu'un administré se plaint de la vitesse excessive route de Landiras au niveau de la descente du pont depuis Fargues. Le maire rappelle que de nombreux contrôles de gendarmerie sont déjà en place.

Christian Rateau voudrait programmer une réunion de la commission des associations.

Il informe qu'un local sera dédié au judo pour ses tâches administratives (nécessité d'une connexion internet lors des compétitions). Il indique également la 3^{ème} place au niveau national d'une des filles de ce club. M. le Maire propose d'organiser en Mairie une réception pour la féliciter.

Marie-Claude Boucau indique que le CCAS se réunira le 31 mars pour le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux